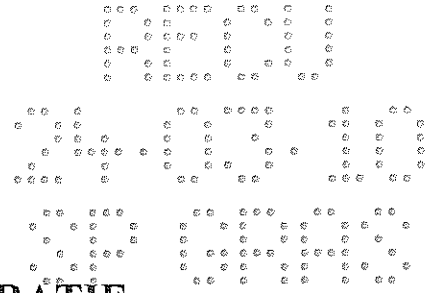




LE BROC

ET/mb



## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

### Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>o</sup> mars 2010 – Travaux de protection des quartiers Saint Roch (moulin) et la Fumerade – demande de révision des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain et de glissements de terrain :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 11 ;
- Votants 11 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON  
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Il faut lire également dans la conclusion de la délibération :

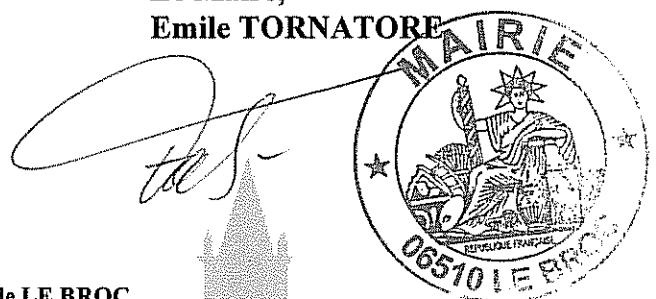
- Voix pour : 13

Au lieu de :

- Voix pour : 11

**Le Broc, le 19 mars 2010**

**Le Maire,  
Emile TORNATORE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

Travaux de protection  
des quartiers Saint Roch  
(moulin) et la Fumerade  
- demande de révision  
des risques (PPR)  
naturels prévisibles de  
mouvements de terrain  
et de glissements de  
terrain

L'an deux mille dix ;

Le 1<sup>er</sup> Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur  
TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/02/2010

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs : FOURNY –  
BENABEN – FASOLA – ROBERT - TORNATORE – KAIL –  
ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – DUJON – LACROIX -

**EXCUSES :** Mme PAILLOTET – M. YACOB.

**ABSENTES :** Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

La commune a fait une demande, le 28 septembre 2007, de révision des risques naturels (PPR) prévisibles de mouvements de terrain et de glissements de terrain, à la D.D.E (DDTM). Lors de la visite de récolement des ouvrages, le 30 avril 2009, la DDTA (DDE) a émis des observations en rapport avec les ouvrages effectués par la commune.

Le maître d'œuvre la Sté GEO INGENIERIE, a établi un rapport le 22 juin 2009, en réponse à ces observations.

M. le Maire le présente au Conseil Municipal pour approbation.

**Le conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu,**

- valide le rapport de la Sté GEO INGENIERIE du 22.07.2010.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRIE  
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 11  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 05/03/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 05/03/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication

Validation rapport GEO INGENIERIE – PPR – CM 01.03.10